



## Un Belge sur deux est assuré pour ses soins de santé

Rédaction en ligne

Mis en ligne mercredi 17 juin 2015, 6h36

Entre 2000 et 2013, le nombre de personnes couvertes par une assurance soins de santé privée est passé de 3.809 à 5.469 millions, selon une étude du courtier en assurances Aon, qui se base sur des chiffres d'Assuralia, indique le journal L'Echo.

Cela représente une progression de 3 % par an. Un Belge sur deux bénéficie ainsi, en plus du remboursement par l'Inami et d'un éventuel remboursement complémentaire de sa mutuelle, de l'intervention d'un assureur privé.

La plupart du temps, ces assurances privées sont proposées par les employeurs à leur personnel. Et de plus en plus, les employeurs optent pour la formule « illimitée », c'est-à-dire un remboursement à 100 % et sans plafond aucun.

- 
-